PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 6 NOVEMBRE 2024

Le mercredi 6 Novembre 2024 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents
Mesdames ADELE PERRAMOND Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, LAGARDE Jérôme, POUYTES Romaric, ESTRADE Philippe

Procurations
VALETTE Patrick à ALQUIER-GILLES Sabine
FERNANDEZ Alain à SERVANT Michèle

Ordre du jour

- Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire
- Transfert de la compétence GEMAPI sur le fleuve Aude au SMMAR
- Rouïre Ségur – Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2025
- SAS Prestations Viticoles Ribeiro - Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2025
- SAS CTP - Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2025
- Budget M57 – Décision modificative N°3/2024

- Questions diverses

Madame SERVANT Michèle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme stipule que s'il est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la Commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.
Dans la mesure où cette situation pourrait se présenter, il est nécessaire d'adopter une délibération globale valant pour toutes les décisions pour lesquelles Monsieur Le Maire serait intéressé pendant la durée de son mandat.
Monsieur Le Maire propose de désigner Madame Michèle SERVANT.
Madame Evelyne BOUYGUES demande si l'instruction des dossiers d'urbanisme est toujours réalisée par le service instructeur de ma CCRLCM.
Monsieur Le Maire répond par l'affirmative.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Transfert de la compétence GEMAPI sur le fleuve Aude au SMMAR

Monsieur Le Maire rappelle que La compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire, depuis le 1er janvier 2018, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales à fiscalité propre (EPCI-FP) quelle que soit la nature juridique des cours d'eau (aussi bien les cours d'eau domaniaux que non domaniaux).

Il donne lecture de l'ensemble des textes et lois et précise que Le Conseil Communautaire de la CCRCLM a approuvé le transfert de la compétence GEMAPI pour son exercice sur le fleuve Aude dans sa partie domaniale au SMMAR EPTB AUDE à compter du 1er Janvier 2025.

Votes : 0 vote favorable – 2 votes abstention – 9 votes contre
Délibération sera prise.

Rouïre Ségur – Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2025

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SARL ROUIRE SEGUR représenté par Monsieur Jean BOURDEL souhaite renouveler le bail pour louer 20 m² du hangar de l'ancienne cave coopérative à l'année afin de stocker deux bennes de tracteur.

Monsieur Le Maire propose de fixer la location d'une surface de 20 m² du hangar de l'ancienne cave coopérative à 50.00 € par mois pour la période du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

SAS Prestations Viticoles Ribeiro – Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2025

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bail de location réalisée entre la société SAS Prestations Viticoles Ribeiro représentée par Monsieur José RIBEIRO sise 16 Lotissement des Oliviers à Camplong d'Aude (11200), renouvelé en Conseil Municipal en date du 6 Octobre 2022 pour la période du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 et la Commune de Ribaute arrive à terme prochainement pour la location d'une partie du hangar de stockage de l'ancienne cave coopérative appartenant à la commune pour entreposer du vins, des engins et matériaux agricoles.

Des renouvellements des baux avaient été signé pour la période du 1er Octobre 2020 au 31 Mars 2021, du 1er Avril 2021 jusqu'au 30 Septembre 2021, du 1er Octobre 2021 jusqu'au 31 Décembre 2022, du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 et du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

Monsieur RIBEIRO souhaiterait prolonger ce bail, soit du 1er Janvier 2025 jusqu'au 31 Décembre 2025.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

SAS CTP – Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2025

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SAS CTP représentée par Monsieur Alain COSTE souhaite renouveler le bail pour louer une partie du hangar de l'ancienne cave coopérative à l'année afin de stocker des matériaux.

Monsieur Le Maire propose de fixer la location d'une partie du hangar de l'ancienne cave coopérative à 300.00 € par mois pour la période du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Budget M57 – Décision Modificative N°3/2024

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote de virements de crédits sur le budget M49 de l'exercice 2024.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 38	Installat°, matériel et outillage techni	500,00
	Total	**500,00**

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2111 / OPNI	Terrains nus	500,00
	Total	**500,00**

Vote favorable à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si la Commune a perçu un versement de subvention au sujet de l'aire de lavage.
Monsieur Le Maire répond par la négative et que le dossier est toujours en cas d'instruction pour les services du FEADER et que les pièces complémentaires demandées ont été envoyées.

Questions diverses

PROJET - Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de l'Aude – Risque Prévoyance

Madame Sarah ADELE PERRAMOND à l'assemblée que les employeurs territoriaux auront obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, à compter du 1er janvier 2025 pour le risque "Prévoyance", à hauteur de 7 € par mois et par agent minimum.
Elle rappelle également que cette participation pourra se faire selon deux modalités au choix de l'employeur : soit la labellisation, soit l'adhésion à un contrat collectif.
Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose, l'adhésion de la collectivité à cette convention de participation, pour le risque "Prévoyance", à compter du 1er Janvier 2025.
Monsieur Le Maire propose de fixer à 22,50 € par mois et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif pour le risque "Prévoyance".
Madame Sarah ADELE PERRAMOND précise que le projet de délibération va être proposé au prochain CST et que la délibération sera votée lors du prochain Conseil Municipal.
Mesdames Sabine ALQUIER GILLES et Evelyne BOUYGUES et Monsieur Philippe ESTRADE demande des explications sur cette garantie Prévoyance proposée aux agents.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Aire de lavage

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du devis du contrat de maintenance envoyée par la société SALES.
Les membres du Conseil Municipal trouve le devis onéreux pour peu d'utilisateurs.
Messiers Romaric POUYTES et Philippe ESTADE demandent s'il serait possible d'envisager le passage de la société avant le début des vendanges.
Ils demandent également s'il est possible de faire modifier le programme actuel de l'aire pour pouvoir utiliser le karcher toute l'année.
Monsieur Le Maire répond qu'il est en attente du devis (coût 490.00 € HT).
Il précise également qu'une formation va être à nouveau effectué.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Projet Lotissement

Monsieur Le Maire présente le nouveau projet du lotissement du dernier promoteur.
Le nombre de logements sociaux seraient de 40 dont 22 logements sociaux pour les seniors. Le projet inclut également 18 terrains à bâtir.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande s'il y a une obligation sur le nombre de logements sociaux.
Monsieur Le Maire répond que les promoteurs inclus des logements sociaux aux projets afin que les opérations puissent être économiquement réalisables. Il précise que les ventes des terrains à bâtir ne sont pas conditionnés pour pouvoir commencer les travaux de la partie sociale.
Monsieur Le Maire rappelle que la population est vieillissante, et que ce projet permettrait de maintenir l'école et de développer des commerces sur le village.
Madame Sabine ALQUIER GILLES fait remarquer que la dynamique du village ne sera pas relancée avec la nouvelle population éventuelle et que le nombre de logements proposé sera un bouleversement démographique pour la Commune.
Mesdames Sabine ALQUIER GILLES et Evelyne BOUYGUES demande s'il est possible de proposer une réunion publique afin de présenter ce projet à la population et de recueillir son avis.
Monsieur Le Maire demande à tous de se positionner avant une éventuelle réunion publique.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande le coût du m².
Monsieur Le Maire dit que le prix est autour de 100€ / m².
Madame Evelyne BOUYGUES dit qu'il faudrait maintenir ce tarif.
Une crainte sur la population et le nombre de logements sociaux sont exprimés.
La date de la réunion publique est fixée au vendredi 29 Novembre prochain à 18 H 30 au foyer.

Château d'eau

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande pourquoi le château d'eau rencontre autant de soucis cette année.
Monsieur Le Maire dit que la vanne était bourrée de calcaire et que le flotteur doit être révisé.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si la pièce endommagée a été changé en 2019.
Monsieur Le Maire répond par l'affirmative.
Monsieur Philippe ESTRADE demande s'il ne serait pas possible d'installer une alarme.
Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a pas d'électricité et qu'il a demandé aux agents de passer tous les vendredis.

Madame Sabine ALQUIER GILLES fait remarquer que pour qu'elle retrouve un débit normal, il faut compter environ une semaine. Elle demande si les réseaux seront suffisants pour les prochaines constructions.
Monsieur Le Maire répond par l'affirmative car cela avait été prévu en 2007 lors de la construction du rond-point.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 H 45.